

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DU SUD-OUEST LYONNAIS

SIEGE SOCIAL : MAIRIE DE VAUGNERAY
SIEGE ADMINISTRATIF : 5, Place de l'Eglise-69670 VAUGNERAY

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL N°2017-005

Date de convocation : **2 février 2017**

Nombre de délégués en exercice : 28
Nombre de membres présents : 23
Nombre de membres votants : 23

L'an deux mille dix-sept, le **13 FEVRIER** à 18 heures 30, le COMITE SYNDICAL s'est réuni en séance publique ordinaire, à son siège : Mairie de Vaugneray.

Présents : MM. JULLIEN, BOURDIER, VIRET, BICHONNIER, DUBAIN, PERRAUD, MARTIN, ANTOINE, CHANA, MICHEL, BESSEY, CORBIN, PIEGAY, JASSERAND, PEDRO, FONTES, JARICOT, BALAN, ANDREYS, LHOPITAL, DUMORTIER.

Mmes BOULART, BERGER CHAUVIN,

Excusés : MM PERONNET, CARRET

Secrétaire de séance : M. CORBIN

Objet - Mode d'appel d'offres

Monsieur le Président informe l'assemblée qu'il convient d'engager les procédures en vue de la dévolution des travaux suivants :

- Programme renouvellement et renforcement des réseaux d'eau potable 2017
- Construction d'une bache aux Esselards sur la commune d'Yzeron

Monsieur le Président explique que les **travaux de Renouvellement et Renforcement des réseaux d'eau potable** dépendent des travaux d'aménagement de voiries réalisés par les 4 communautés de communes, les 4 Maisons du département du Rhône et les 14 communes présentes sur le territoire du Syndicat et qu'il est difficile de définir à l'avance un programme de travaux fixe. En conséquence, il est proposé, afin de permettre de s'adapter aux demandes faites en cours d'année, de passer un accord cadre à bons de commande mono-attributaire sur appel d'offres ouverts selon les articles 42,78 et 80 de l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics.

Et pour la **construction de la bache des Esselards**, Monsieur le Président propose au comité d'engager la procédure adaptée définie par l'article 27 de l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics.

Le Comité Syndical après avoir entendu l'exposé et les explications de Monsieur le Président et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

* **Décide** d'engager la procédure de dévolution des travaux de Renouvellement et Renforcement des réseaux d'eau potable 2017, en vue de la passation, sur appel d'offres ouvert, d'un accord cadre à bons de commande mono-attributaire d'une durée d'un an, suivant les dispositions des articles 42,78 et 80 de l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics.

* **Décide** d'engager la procédure de dévolution des travaux de construction de la bache des Esselards suivant les dispositions de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23/07/2015 relative aux marchés publics.

* **Autorise** le Président à signer les marchés et toutes les pièces s'y rapportant à l'issue de la procédure.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Ont signé tous les Membres présents.
Pour copie certifiée conforme.

Le Président
Daniel JULLIEN

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture le